

## AVIS PUBLIC

### Adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services

Prenez avis que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services dispensés par l'arrondissement Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2024, sera adopté au cours de la séance ordinaire du Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent tenue à la salle du Conseil d'arrondissement de la mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le **5 décembre 2023, à 19h30**.

Fait à Montréal,  
Le 16 novembre 2023

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement